

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 juin 1964

La séance est ouverte à deux heures et demie.

(Texte)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CAOUCETTE—PROTESTATIONS CONTRE LA FAÇON D'AGIR ARBITRAIRE DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège afin de protester énergiquement contre les agissements de la Société Radio-Canada en fin de semaine dernière.

Vendredi dernier, plusieurs députés des deux côtés de la Chambre furent invités à une ou des entrevues dans le dessein de faire connaître leur opinion sur le drapeau canadien.

Or, l'honorable député de Shefford (M. Rondeau), un des membres de notre groupe, fut invité à cette entrevue qui fut enregistrée samedi soir à 10 h. 30. Tous les partis politiques y étaient représentés, et leurs opinions ont été diffusées sur le réseau de la télévision d'État, mais on a oublié de présenter les vues du député de Shefford.

Monsieur l'Orateur, je proteste énergiquement contre cette façon d'agir arbitraire de la part de la Société Radio-Canada, qui se permet d'éliminer un député d'un groupe quelconque de la Chambre des communes.

Je ne vois aucune objection à ce que tous les partis aient l'occasion d'émettre leur opinion, mais je proteste énergiquement parce que nous, de ce coin-ci de la Chambre, n'avons pas eu, comme les autres, cette opportunité.

Je prie l'honorable secrétaire d'État (M. Lamontagne) de s'enquérir des raisons pour lesquelles on a refusé au député de Shefford l'occasion d'émettre ses vues sur les ondes télévisées de la Société Radio-Canada, samedi soir dernier.

(Traduction)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

M. L. T. Pennell (Brant-Haldimand) présente le 2^e rapport du comité permanent des privilèges et des élections.

RÈGLEMENT

M. Robert Temple (Hastings-Sud) propose l'adoption du 2^e rapport du comité permanent du Règlement, présenté à la Chambre le mercredi 10 juin 1964.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

ÉCHANGE DE TERRITOIRE ENTRE QUÉBEC ET TERRE-NEUVE

Question n° 879—L'hon. M. Lambert:

1. Le gouvernement du Canada a-t-il reçu des représentations ou des communications du gouvernement de Québec ou de Terre-Neuve concernant la présentation d'une pétition au Parlement de la Grande-Bretagne relativement à l'échange de territoire entre les deux provinces, au Labrador et dans l'Ungava? Dans l'affirmative, quelles sont ces représentations ou communications?

2. Quelle a été la réponse du gouvernement du Canada?

M. Davis: 1. Non.

2. Ne s'applique pas.

(Texte)

LE CANADA ET L'ORGANISATION MONDIALE POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Question n° 987—M. Latulippe:

1. Le Canada est-il membre de l'Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture? Dans l'affirmative, a) depuis quand, b) combien en coûte-t-il à notre pays pour être membre, c) quelles ont été les principales réalisations du Canada au sein de cet organisme?

2. Quel ministère du gouvernement est responsable de la participation canadienne aux activités de cet organisme?

Réponse: 1. Le Canada est membre de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

a) Depuis la fondation de cette organisation, qui suivit la première Conférence de l'OAA, tenue à Québec en 1945.

b) La contribution du Canada a été de \$645,679.11 pour 1963 et de \$796,687.54 pour 1964.

c) Le Canada, étant l'un des principaux pays producteurs et exportateurs dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'industrie forestière, apporte un appui à l'OAA et à ses initiatives. Le Canada est membre du Conseil de l'OAA, de la Commission des produits et d'autres organes subsidiaires de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.

2. En vertu de la Loi sur l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies, de 1945, c'est le Secrétaire d'État qui fait rapport au Parlement, chaque année, sur la participation du Canada à l'activité de l'OAA. Cette participation intéresse plusieurs ministères, qui sont représentés au sein du Comité interministériel de l'OAA, lequel est présidé par un haut fonctionnaire du ministère de l'Agriculture.